

Conseil scientifique (*en visio et présentiel*) du CNRS des 18-19 novembre 2021

Compte rendu des élus du conseil

(Prise de note informelle susceptible de contenir des erreurs de transcription ou d'interprétation de discussions)

[La composition du conseil scientifique](#)

Résumé

- Points d'actualité
- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil)
- Présentation de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules
- Remplacement de membres nommés aux conseils scientifiques des instituts (avis du Conseil)
- Approbation du compte rendu des débats de la réunion du 28 mai, de la réunion du 30 septembre et de la réunion des 14 et 15 octobre 2021 (vote du conseil)
- Discussion du Conseil sur les revues prédatrices
- Bilan de la campagne 2021 de recrutement des chercheurs : répartition par discipline ou groupe de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2022 (avis du Conseil)
- Discussion avec la Direction du CNRS
- Discussion et Adoption des recommandations (vote du Conseil)

Prochain CS : les 27-28 janvier 2022

1 - Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

- Fariba Adelhah est toujours assignée à résidence à Téhéran. Il n'y a pas de nouvelles depuis le CS de Janvier 2021. La dernière mise à jour du site <http://www.sciencespo.fr/a-propos-fariba-adelkhah-roland-marchal-ce-que-on-sait> date du 5 Juin 2021.
- HCERES - Vague C : les nouveaux référentiels ont été publiés avec de nouvelles présentations des dossiers. Il y est prévu une évaluation plus large de ce qu'est la science ou la recherche (mention des actions grand public, de la participation à la science ouverte).
- Discussions avec le DGDR. Le 17 Novembre 2021, quatre membres du CS ont été reçus par Christophe Coudroy pour partager des demandes et des réflexions à propos des problèmes administratifs que rencontrent un certain nombre de chercheurs et de gestionnaires dans les unités. L'idée n'était pas de faire une liste exhaustive de problèmes mais de **demandeur un interlocuteur unique à qui faire remonter ces problèmes** et qui déchargerait en particulier les chercheurs. Le principal problème identifié est le décalage de plus en plus grand entre la pression pour répondre à des APP ou bien finaliser des contrats industriels et le manque de soutien qui peut être obtenu en DR. La délégation a alors appris lors de cette rencontre l'existence de la **Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts** (MPR) qui assure le pilotage transverse de la DGDR <https://intranet.cnrs.fr/directions/mps>. La directrice de cette mission est Claire Werlen.
- Financement de la recherche. L'effort de recherche se définit comme le ratio entre la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) et le PIB. Il peut se décomposer entre la part pour les administrations françaises (DIRDA) et celle des entreprises (DIRDE). En 2018, la DIRDA ne représente que 0,76% du PIB alors qu'il est demandé qu'elle représente 1% du PIB. La DIRDE est attendue à 2% du PIB et n'atteint que 1,44%. Le total, qui représente le total de financement de la R&D, est bien en dessous des 3% du PIB de la France.
- Le contrat post-doctoral de droit public a été créé par la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. Le Journal officiel du 6 novembre 2021 publie le décret détaillant les modalités d'application du « contrat de mission scientifique ». Cette politique est donc en train de se mettre en place.
- Parité dans la recherche. Depuis le 6 novembre les femmes travaillent gratuitement. Une analyse statistique sur plusieurs années montre qu'il y a eu des efforts au CNRS (cf Mission pour la place des femmes au CNRS). En outre, un article du journal Le Monde du 28 octobre 2021 relate comment le covid a nui à la production scientifique des femmes https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/05/04/confinement-l-inegale-repartition-des-taches-domestiques-nuit-au-travail-des-chercheuses_6038625_1650684.html

2 - Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil) – Point statutaire annuel

Les propositions sont présentées dans le cadre de la stratégie de l'Institut pour ses structures de recherche. Sont invités, les président(e)s des Conseils scientifiques d'institut. Le CS ne se prononce que sur les créations et les cas de divergences (c'est-à-dire avis contraires émis entre les sections et les directeurs d'instituts. En outre le CS vote sous réserve des avis favorables des sections et CID s'ils manquent). Le CS n'a pas d'avis à donner pour les créations de GDR, ni pour les USR.

- Ecologie et environnement (INEE)

Il y avait un projet de création pour l'INEE (création de l'UMR LCBM). Ce projet nécessitait les avis des sections 29 et 30. La section 30 a rendu un avis réservé et la section 29 a refusé de s'exprimer en urgence car elle est trop loin thématiquement. L'institut a donc décidé de retirer son projet de création. La présidente du CS demande à ce que le CS ait nous seulement accès aux avis des sections mais également aux rapports car il peut parfois y avoir des différences entre avis et rapport.

- Sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Le CS s'étant déjà exprimé sous réserve des avis des sections, les projets ont été présentés à titre informatif. La Section 9 a émis un avis très favorable à la fusion des UMR 8535 et 8539. Pour la transformation de la FRE2036 en UMR, la section 4 a regretté de ne pas avoir accès à l'avis du conseil de laboratoire. Même si ce n'est pas une pièce demandée, le CS souhaiterait également avoir accès aux avis des conseils de laboratoire.

- Sciences de l'univers (INSU)

Le CS s'étant déjà exprimé sous réserve des avis des sections, les projets ont été présentés à titre informatif.

- Chimie (INC) présenté par M. Mostafavi (DAS des sections 13 et 14)

Créations : 1 FR INFRANALYTIS qui a pour but une mutualisation d'actions de formation, de communication et de très grands équipements. Les avis de toutes les sections sont très favorables. GDR Nino et Nemo avec respectivement des avis très favorable et favorable des sections concernées.

Vote concernant les projets de créations : Unanimité pour

- Institut de physique (INP) - présenté par T. Dauxois (DI)

Créations : 1 UMR (LAC). L'avis de la Section 4 est très favorable. Le CSI a également regardé le projet en raison de l'historique complexe de cette UMR. Il a également donné un avis très favorable mais avec beaucoup de points de vigilance. Il est en particulier recommandé un suivi particulier des chercheurs car certains pourraient se retrouver isolés. Le DI est d'accord avec les points de vigilance soulevés.

Vote sur les projets de créations et suppressions : Unanimité pour

- Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS): présenté par M. Gaille (DI)

Créations : 3 UMR (Archéosciences, IRAMAT, LinCS). La proposition de création de l'UMR Archéosciences à Bordeaux a reçu un avis très favorable de la section 31, un avis favorable de la 32 et pas d'avis de la 19. De même, la proposition de création de l'UMR IRAMAT à Orléans a reçu un avis très favorable de la section 31, un avis favorable de la section 32 et pas d'avis de la 19. Dans les deux cas, il y a eu une erreur indiquée M. Gaille. Les projets n'avaient aucune raison de passer en section 19. Le projet de création de l'UMR LinCS est un projet relevant majoritairement de la section 38. Il a reçu un avis positif des sections 36 et 38 et un avis défavorable de la section 33. Le CSI a été saisi mais n'a pas encore eu le temps de se réunir. L'erreur de routage devant être validée par le CSI, le CS a voté sous réserve de l'avis favorable du CSI.

Vote sur les projets de créations des UMRs Archéosciences et IRAMAT : 20 Pour et 1 Abstention

Vote sur les projets de création de l'UMR LinCS : 17 Pour et 4 Abstention

- Sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - présenté par J.S. Dhersin (DAS)

Créations : 1 UMR (MODAL'X à l'Université Paris Nanterre) pour laquelle l'avis de la section 41 est très favorable.

Vote concernant les projets de créations : Unanimité pour

- Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - présenté par R. Pain (DI)

Créations : 3UAR (transformations de UPR ou UMS). Création de l'UAR au CERN. Il y a un avis réservé de la section 1 mais le CSI a émis un avis favorable. Transformation de l'UPR GANIL en UAR. Il y a un avis favorable de la section 1. Création de l'UAR LNCA a reçu un avis très favorable de la section 1.

Vote pour la création des 3 UMRs : 18 Pour et 4 Abstention.

3 - Présentation de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules - Présentation : R. Pain (DI)

Raynald Pain est venu présenter l'IN2P3 au CS. Cette année est une année importante car l'institut a fêté ses 50 ans - 50ans.in2p3.fr. Un certain nombre d'actions ont été organisées. **La mission de l'institut est de coordonner la recherche dans les domaines de la physique nucléaire, de la physique des particules et des astroparticules.** Dans ce cadre, il coordonne des programmes de recherche et les participations dans les grandes infrastructures de recherche. Il pilote des UMRs, le plus souvent en partenariat avec des Universités ou des Organismes de Recherche. La physique considérée explore les deux infinis : des particules élémentaires à la cosmologie. Cette recherche est théorique mais également fortement expérimentale. L'institut est composé de seulement 25 laboratoires (mais de grandes tailles), 1000 chercheurs (dont 400 enseignants-chercheurs), 1500 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs, 300 post-doctorants et 450 doctorants. Le budget de l'institut est de l'ordre de 80 millions d'euros (hors salaires) dont 20 millions pour les très grandes infrastructures de recherche et 20 millions de ressources propres. L'institut est présent sur tout le territoire français mais avec un très grand centre à Saclay qui comporte 500 permanents. Les domaines de recherche les plus fondamentaux de l'institut en 2021 sont : la physique des particules et hadronique, la physique nucléaire et ses applications, la physique des astroparticules et la cosmologie. Mais il y a également deux domaines transverses : le calcul et les données ainsi que les accélérateurs et technologies. Une grande originalité de l'institut est de réaliser ses expériences de recherche en dehors des laboratoires. Il y a 5 DAS. Chacun gère un portefeuille de projets sur un des cinq domaines scientifiques. Comme il y a très peu de laboratoires, il y a un comité des DU qui se réunit tous les mois. L'exercice de prospective pour l'horizon 2030 est en cours. L'institut a beaucoup d'interactions avec l'INSU, l'INP et l'INC.

4 - Remplacement de membres nommés aux conseils scientifiques des instituts (avis du Conseil)

Remplacement de Sylvie DERENNE, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INSU. Proposition de Sandrine ANQUETIN, directrice de recherche au CNRS dont les travaux portent sur la meilleure compréhension du cycle de l'eau et la vulnérabilité des populations aux aléas hydroclimatiques et aux événements extrêmes.

Vote : Unanimité pour

Remplacement de Catherine PINEL, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INC. Proposition de Lavinia BALAN, directrice de recherche au CNRS dont les travaux portent sur la synthèse des nanoparticules. Elle était déjà membre du CSI mais avait dû démissionner lors de son passage DR2 en 2019.

Vote : 20 Pour et 1 Contre

Remplacement de Frédérique VIARD-LEVEQUE, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INEE. Proposition de Myriam VALERO, directrice de recherche au CNRS qui étudie la biologie, les cycles de vie complexe, les systèmes de reproduction des algues et leur conséquences sur leur évolution et les fonctionnement des populations.

Vote : 21 Pour et 1 Abstention

Remplacement de Luigi AMBROSIO, démissionnaire du Conseil scientifique de l'INSMI. Proposition de Enrique ZUAZUA, professeur des universités.

Vote : 21 Pour et 1 Abstention

5 - Approbation des comptes rendus des débats de la réunion du 28 mai 2021, de la réunion du 30 septembre 2021 et de la réunion des 14 et 15 octobre 2021 (vote du Conseil)

Vote : 21 Pour et 1 Abstention - sous réserve des modifications discutées en séance.

6 - Discussion du Conseil sur les revues prédatrices

Lors du début du mandat du CS, la direction a chargé le CS de proposer des recommandations face aux revues prédatrices. Ce sujet est un sujet complexe qui sera rediscuté en CS mais plusieurs pistes/constats ont déjà été identifiés et serviront de base pour la prochaine discussion.

- **Les publications ne servent plus le but initial** qui était de communiquer des résultats à la communauté. Elles servent dans la majorité des cas à évaluer la performance des chercheurs. Une réflexion doit continuer à être menée au niveau de la définition des critères d'évaluation des chercheurs pour ne plus inciter (de manière indirecte) ces comportements. De la même manière, on ne devrait pas juger la qualité d'un article sur la qualité du journal mais sur le fond de la publication. Mais il est évident que cette analyse demande plus de temps aux évaluateurs. En outre, les nouvelles modalités (intelligence artificielle, nouveaux supports et nouveaux modes de dépôts des articles) peuvent changer les productions et leurs évaluations.
- Faut-il inciter la communauté à mettre en place une **labellisation des journaux** pour aider les plus jeunes à identifier ces revues?
- On sait aujourd'hui que le changement de mentalité est possible en sensibilisant les jeunes. Il faudrait mettre en place dans les formations doctorales des **formations/sensibilisations aux revues prédatrices**.
- L'éradication de ces revues peut passer par un boycott de la communauté. Chaque laboratoire pourrait se positionner par rapport au modèle des revues prédatrices et ainsi inciter/imposer à ses chercheurs non seulement à ne pas publier dans ces revues mais également à ne pas participer aux comités éditoriaux de ces revues ni au processus de relecture des publications.
- Est-ce que le **modèle alternatif** de la publication sans comité de relecture mais avec une critique *a posteriori* pourrait aider?
- Cette question dépasse le cadre de la France. Le bon niveau pour l'aborder est très certainement l'Europe.

7- Bilan de la campagne 2021 de recrutement des chercheurs : report des postes non pourvus sur d'autres disciplines (proposition du Conseil) Huges de La GIRAUDIERE

Il y avait 503 postes offerts en 2021 et il y a eu 503 nominations dont 241 recrutements CRCN (pour 242 recrutements offerts) et 262 nominations DR2 dont 13 recrutements en DR2 externes (pour 261 postes affichés dans l'AOC). Suite à un concours infructueux il a donc été décidé de le reporter sur un poste DR2 dans une autre section du même institut. Il y a eu 13 recrutements de DR2 externes alors que 10 avaient été affichés. Ces trois postes supplémentaires proviennent : d'un poste DR2 fléché, un report d'un autre concours et l'ouverture d'un poste en CID. Il y a eu cinq désistements en CRCN avec utilisation de la liste complémentaire quatre fois.

Au niveau des indicateurs, on observe **une diminution du nombre de candidatures**. Depuis quelques années le nombre de candidatures semble d'adapter au nombre de postes offerts. La pression est de 20.5 en moyenne pour les postes CRCN mais avec une grande variété selon les instituts ou les sections. Pour les DR la pression est de 6.4 et varie également selon les instituts et les sections. L'âge moyen des lauréats est de 33.7 ans pour les hommes CRCN et 34.2 ans pour les femmes CRCN. Pour les recrutements de DR externes, ces âges sont respectivement de 45.5 ans et 49.3 ans. Pour les DR internes ces âges sont respectivement de 45.9 ans et 46.7 ans. On remarque que la disparition des concours CR1 n'a pas beaucoup augmenté l'âge moyen de recrutement. Le taux d'étrangers parmi les lauréats est de 28.6% pour les CRCN (ils représentent 30% des candidats). Au niveau de la parité, il y a 35.3% de femmes parmi les candidatures CRCN et 33.3% pour les candidatures en DR.

8- Politique de recrutement, répartition des moyens et budget du CNRS

Recrutement 2022 - Huges de La GIRAUDIERE a présenté le nombre de recrutements ouverts pour 2022.

Institut	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU
Rappel 2021	9	30	14	25	18	45	43	21	16	22
Concours 2022	9	29	12	27	16	52	38	21	15	21

Cette répartition est effectuée à partir du nombre de départs définitifs par institut et en fonction de la politique des instituts (il y a beaucoup de départs à l'INSB par exemple cette année). Finalement le nombre total ne doit pas dépasser 240 postes. Les coloriages ne sont pas encore connus mais la politique de coloriage n'a pas changé.

Répartition par discipline ou groupes de disciplines des emplois de chercheurs ouverts aux concours 2022 - avis du Conseil

Vote du CS sur cette répartition par institut : 17 Pour - 2 Abstention

Répartition des moyens financiers et humains entre les Instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs - Alain Schul

Le CS regrette de ne pas avoir eu accès aux documents à l'avance et note qu'ils ne sont présentés qu'au moment de la séance. La dotation aux laboratoires est en augmentation de 6% avec une augmentation : de 1.7% pour l'IN2P3, 5.3% pour l'INC, 4.4% pour l'INEE, 3.5% pour l'INP, 5.5% pour l'INS2I, 2.3% pour l'INSB, 2.3% pour l'INSHS, 2.9% pour l'INSIS, 5.7% pour l'INSMI et 3% pour l'INSU. Pour effectuer cette répartition, il a été demandé aux instituts leurs priorités. Alain Schul assure qu'aucun projet indispensable ne s'est vu refusé son financement.

Politique Budget 2022 - Christophe COUDROY et Sylvie PERINAL

Tous les arbitrages n'étaient pas encore effectués lors du CS mais la répartition des postes par institut était connue. Il y a trois colonnes dans le budget 2022 : la dotation globale aux laboratoires, les projets actions (qui vont aux laboratoires sur demande) et les TGIR. Il y a une augmentation de 10% entre 2020 et 2022 sur la dotation globale.

Répartition des moyens financiers et humains entre les Instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs- avis du Conseil

Vote du CS sur cette répartition par institut : 15 Pour - 3 Abstention

9 - Discussion avec la Direction du CNRS. Présence d'Alain Schuhl (DGDS), de Christophe Coudroy (DGDR) et d'Antoine Petit (PDG)

Périmètre des sections : Antoine Petit souhaite qu'une réflexion soit portée sur le périmètre des sections. Il trouve anormal que certaines sections n'aient pas changé depuis 20 ou 30 ans. Par contre, il ne pense pas possible une modification des contours des instituts.

Soutien aux chercheurs : Le CS réitère son constat que le paysage de la recherche a beaucoup changé ces dernières années et qu'il existe un décalage entre les besoins des laboratoires et le soutien apporté par les délégations. Il y a maintenant des contraintes importantes sur les gestionnaires. Elles ont énormément de travail et se sentent critiquées par les délégations régionales. La question de la mise en place de réformes se pose. Antoine Petit rappelle qu'il existe beaucoup de contraintes sur la façon d'utiliser l'argent obtenu lors des AAP. Ces règles proviennent des financeurs et pas du CNRS. Il propose de travailler sur la numérisation des procédures et la notion de contrôle *a posteriori* plutôt qu'*a priori*. Il encourage à continuer à développer le dialogue entre les DR, les laboratoires et l'administration centrale. Le CS demande si le CNRS a été entendu pour alléger les contraintes liées à la loi de transformation de la fonction publique qui n'est pas adaptée aux organismes de recherche. Antoine Petit répond que ce n'est pas encore le cas.

10- Adoption des recommandations (Vote du Conseil)

Recommandation pour la prise en compte des activités scientifiques pour bénéficier de l'éméritat

Parmi les missions statutaires du Conseil scientifique du CNRS figure l'examen des demandes d'éméritat des directeurs de recherche du CNRS. Le Conseil estime nécessaire d'introduire un critère complémentaire à celui actuellement en vigueur et propose de le formuler de la manière suivante, à partir du texte du décret 83-1260 article 57-1 :

« Les directeurs de recherche admis à la retraite justifiant d'une contribution particulièrement importante aux travaux de recherche ou aux activités scientifiques du CNRS peuvent recevoir le titre de directeur de recherche émérite.

Cette décision est prise par le directeur général de l'établissement public à caractère scientifique et technologique dont relevait l'intéressé à la date de son admission à la retraite. Le directeur général de l'établissement prend cette décision sur la proposition de la majorité absolue des membres du conseil scientifique de l'établissement statuant dans une formation restreinte aux seuls membres de cette instance appartenant au corps des directeurs de recherche et corps assimilés quel que soit leur grade. »

Texte adopté à l'unanimité le 19 novembre 2021

https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/18-19_novembre_2021/CS-Recommandation_EMERITAT.pdf

Recommandation pour l'accès aux appels à projets (AAP) pour le corps des ingénieurs du CNRS

« Les corps des ingénieurs au CNRS comptent un grand nombre de diplômés issus des Grandes Ecoles comme de l'Université. Les titulaires de doctorats sont fréquents parmi les IR comme parmi les IE, même si parfois ces derniers l'ont obtenu après leur recrutement. Au constat que ces corps sont le plus souvent exclus des possibilités de réponse aux AAP du CNRS, alors que ni l'ANR ni l'UE, ne pratique cette discrimination, alors même que d'autres EPST (INSERM, IRD) encouragent leurs ingénieurs à répondre aux sollicitations de la recherche sur projet, le Conseil scientifique recommande que l'accès aux réponses des AAP, en particulier ceux portés par le CNRS, soient ouvert aux corps des ingénieurs. »

Texte adopté à l'unanimité le 19 novembre 2021

https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/18-19_novembre_2021/CS-Recommandation_AAP.pdf

Recommandation sur les organismes de recherche : un modèle mondial

« La Cour des comptes a publié le 21 octobre 2021 une note, « Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités », qui s'inscrit dans le prolongement du rapport remis en juin 2021 au président de la République, « Une stratégie des finances publiques pour la sortie de crise ». Dans ce texte, la Cour des comptes préconise la disparition des organismes de recherche et la suppression des corps de chercheurs à temps plein pour leur attribuer une mission d'enseignement.

Le Conseil scientifique du CNRS relève dans les propositions de la Cour des comptes une profonde méconnaissance des réalités de la recherche publique en France et à l'étranger. En Europe et dans le monde, des organismes de recherche assurent avec succès une mission d'opérateur de recherche et non de simple agence de moyens. Le constat est clair : les grandes nations scientifiques s'appuient fortement sur des organismes de recherche avec des chercheurs à temps plein.

Le Conseil scientifique considère donc que la note de la Cour des comptes est dépourvue de nécessité et que ses préconisations sont de nature à porter atteinte aux performances de la recherche française. »

Texte adopté à l'unanimité le 19 novembre 2021

https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/18-19_novembre_2021/CS-Recommandation_Cour_Comptes.pdf

Par ailleurs, le CS souligne la nécessité de mettre en place un audit annuel sur la portée de ses recommandations (ce qu'elles ont apporté, comment elles ont été intégrées, mises en œuvre...). Le CS souhaiterait disposer d'une lettre d'information, comme CNRS hebdo, pour que ses recommandations soient connues de tous.